



DESCRIPTIF DES FORETS
DU GROUPEMENT POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES FORETS
BOURGUIGNONNES

Propriétaire : ville d'Autun

Représentant : Maire d'Autun

Gestionnaire : ONF

Forêt : **MENINCOURT, MONTAMAIN ET CHENNELOTTE, LES CLOIX**

Plan d'Aménagement : 2006-2019

Surface totale : 236,81 ha

Surface productive : 221,91 ha

Situation : Saône et Loire, commune d'Autun

Enjeux :

- ZNIEFF 1 : étang St Georges et bois de la Tommère, Brisecou
- HVC : 14,9 ha – étang des Cloix et zones marécageuses
- Habitat d'intérêt communautaire : forêt de frênes et aulnes des cours d'eau, boulaies à sphaignes sur tourbières
- Paysager : abord de l'étang car fréquentation touristique
- Patrimoine : aqueduc gallo romain et voie romaine
- Site inscrit : abord Sud-Est de la ville d'Autun
- Captages d'eau

Essences exotiques : douglas, pin weymouth

Peuplements forestiers : 14,5 % de résineux, 85,5 % de feuillus.

Récolte moyenne annuelle : 1 800 m³

Accroissement annuel : 900 m³

Type d'exploitation : régie et vente sur pied

Type de traitement : futaie irrégulière

Propriétaire : Etat français (790,63 ha) et Parc Naturel Régional du Morvan (168,11 ha)

Représentant : Monsieur Vincent GUICHARD (D.G. Bibracte EPCC)

Gestionnaire : Bibracte EPCC et ONF (gestion forestière)

Forêt : **MONT BEUVRAY**

Plan d'Aménagement : 2011-2025

Surface totale : 957.91 ha

Surface productive : 897,29 ha

Situation : Saône et Loire et Nièvre, communes Saint Léger sous Beuvray, Glux en Glenne, Larochemillay

Enjeux :

- Natura 2000
- ZNIEFF 1 : n°1021-0123
- HVC : 145,6 ha – série du Rebout, série de Bibracte
- Habitat d'intérêt communautaire : aulnaie frênaie des cours d'eau, tillaie érable de forte pente
- Flore remarquable et rare : Impatience, aspidium à cils raides, dryoptéris écailleux, laitue de Plumier, Conopode élevé
- Espèces animales inscrites dans les directives européennes
- Paysager : impact externe et interne car massif important à l'altitude élevée visible de loin.
- Touristique et Patrimoine :

* le site archéologique de l'antique Bibracte capitale gauloise, développé aux II et Ier siècles avant J.C. sur le mont Beuvray, au cœur de la Bourgogne. Classé au titre des monuments historiques et des sites naturels, le site a obtenu, en janvier 2008, le label Grand site de France[®], label créé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il fait également partie des sites soumis à la directive habitats, faune, flore dans le cadre du réseau Natura 2000 ;

* le centre européen de recherches archéologiques accueillant chercheurs et étudiants venus de plusieurs pays d'Europe. Depuis août 2011, un Centre de Conservation et d'Etude, géré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, s'est ajouté aux équipements existants ;

* le musée de Bibracte, vitrine emblématique des recherches archéologiques replace la ville antique dans le contexte de la civilisation celtique. Il reçoit environ 47 000 visiteurs chaque année .

- Site inscrit : Grand Site de France, Site de Bibracte sur le Mont Beuvray classé monument historique par arrêté du 25 septembre 1984

- Nombreux ruisseaux

Essences exotiques : douglas, mélèze, grandis, pin laricio

Peuplements forestiers : 53,2 % de résineux, 42,6 % de feuillus, 4,2 % autres.

Récolte moyenne annuelle : 8 900 m³

Accroissement annuel : 8 300 m³

Type d'exploitation : Vente sur pied ou exploitation bord de route

Type de traitement : futaie irrégulière, taillis sous futaie, taillis fureté, taillis simple

Propriétaire : Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne

Représentant : Monsieur SIRUGUE (Président) et Monsieur GAMELON (Directeur)

Gestionnaire : Expert Forestier

Forêt : **MONTMAIN**

Plan d'Aménagement : 2010-2024

Surface totale : 68,22 ha

Surface productive : 57,6 ha

Situation : Saône et Loire, commune d'Autun

Enjeux :

- ZNIEFF 1 : étang St Georges et bois de la Tommère, Brisecou
- HVC : 10,62 ha – zone humide en bordure de ruisseau
- Habitat d'intérêt communautaire : aulnaie frênaie des cours d'eau,
- Paysager : impact externe et interne car fréquentation touristique estivale
- Patrimoine : aqueduc gallo-romain souterrain, murets
- Touristique : chemin de grande randonnée (GR 131)

Essences exotiques : douglas, mélèze (reliquat)

Peuplements forestiers : 1,7 % de résineux, 98,3 % de feuillus

Récolte moyenne annuelle : 80 m3

Accroissement annuel : 130 m3

Type d'exploitation : régie et/ou vente sur pied

Type de traitement : futaie irrégulière

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier.

Forêt : BOIS BIDAULT

Date d'acquisition : 1999

Plan d'Aménagement : période 2008 – 2027

Surface totale : 12,26 ha.

Surface productive : 12,26 ha.

Situation : Nièvre, commune de Sardy-les-Epiry.

Région naturelle : plaine morvandelle.

Enjeux :

- ZNIEFF type 2 n°1009, préservation des milieux humides « étang de Vaux, Neuf et Gouffier »,
- Site inscrit « Echelles d'écluses du Canal du Nivernais »
- Accueil public en forêt : itinéraire VTT,
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essence exotique : robinier (20%).

Peuplements forestiers : feuillus dont chêne sessile (54%) et charme à (18%).

Récolte moyenne annuelle : prévisionnelle : 12 m³/an .

Accroissement annuel : /.

Type d'exploitation : régie et vente sur pied.

Type de traitement : le plan d'aménagement prévoit que les taillis-sous-futaie et les taillis seront progressivement convertit en futaie irrégulière en favorisant le chêne sessile et en introduisant des feuillus précieux.

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier avec ajout en 2019

Forêt BOIS MALADE + PIERRE DU CHÊNE + BOIS SABOURDIN (étangs de Baye et Vaux)

Date d'acquisition : 1979, 2006, 2012

Plan d'Aménagement : période 2008 – 2027 (uniquement pour le Bois Malade à ce jour)

Surface totale : 89,41 ha.

(Le bois Malade, La Pierre du Chêne, Canton de derrière le chat, le Bois sabourdin)

Surface productive : 89,41 ha (dont 2,71 ha : emprise d'une route forestière).

Situation : Nièvre, communes de Vitry-Laché et de Bazolles

Région naturelle : plaine morvandelle.

Enjeux :

- Préservation des milieux humides,
- Site Natura 2000 n° FR 2600994 : complexe des étangs du Bazois.
- Enjeu paysager : bordure boisée des étangs
- Espace Naturel Sensible : 2 sentiers pédagogiques pour l'accueil du public en forêt,
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essence exotique : /

Peuplements forestiers : feuillus, chêne sessile (94%).

Récolte moyenne annuelle : prévisionnel : 153 m³/an.

Accroissement annuel : /.

Type d'exploitation : régie et vente sur pied.

Type de traitement : le plan d'aménagement prévoit que le traitement en taillis-sous-futaie des chênes sessiles sera progressivement modifié pour aboutir à une gestion en futaie régulière.

Pour les parcelles ne disposant pas d'un plan d'aménagement à ce jour, la sylviculture appliquée aux feuillus (en taillis et taillis-sous-futaie) permettra d'aboutir à une futaie irrégulière.

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier.

Forêt : LE BRIOT

Date d'acquisition : 1993, 2020

Plan d'Aménagement : période 2008 – 2027.

Surface totale : 47,98 ha

Surface productive : 47,98ha

Situation : Nièvre, commune de Château -Chinon.

Région naturelle : Morvan

Enjeux :

- Accueil public en forêt : itinéraire VTT,
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essence exotique : /

Peuplements forestiers : feuillus dont hêtre (54%), chêne sessile (31%), charme et érable

Récolte moyenne annuelle : prévisionnel : 206 m³/ha.

Accroissement annuel : /.

Type d'exploitation : régie et vente sur pied.

Type de traitement : le plan d'aménagement prévoit que le vieux taillis de feuillus subira une conversion en futaie irrégulière en favorisant les chênes sessiles et les feuillus précieux.

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier.

Forêt : LE CRÔT DE LA VOUAVRE

Date d'acquisition : 1978

Plan d'Aménagement : période 2008 – 2027

Surface totale : 62,41 ha.

Surface productive : 62,11 ha (0,3 ha emprise de lignes ERDF)

Situation : Nièvre, commune de Saint-Honoré-les-Bains.

Région naturelle : Sologne bourbonnaise

Enjeux :

- Natura 2000 n°FR 2601015,
- Arbre biologique remarquable : un chêne creux est conservé,
- Accueil public en forêt : itinéraire VTT,
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essence exotique : /

Peuplements forestiers : feuillus dont chêne sessile (100%).

Récolte moyenne annuelle : / m³/ha.

Accroissement annuel : prévisionnel : 90 m³/an.

Type d'exploitation : régie et vente sur pied.

Type de traitement : le plan d'aménagement prévoit que le taillis-sous-futaie (82%) et la futaie régulière de chênes sessiles (18%) subiront une conversion en futaie irrégulière en favorisant les chênes et les feuillus précieux.

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier avec ajout en 2019

Forêt : LE MONT PRENELEY

Date d'acquisition : 1999

Plan d'Aménagement : période 2010-2024

Surface totale : 105,47 ha

Surface productive : 90 ha

Situation : Nièvre, commune de Glux-en-Glenne et de Villapourçon.

Région naturelle : Morvan

Enjeux :

- Site Natura 2000 n°SIC-FR 2600988 (Hêtraie montagnarde et tourbières du Haut Morvan),
- ZNIEFF de type 1 : 1021-0001 (Mont Préneley, source de l'Yonne, Etang des Roches, les Vaillants, les Vernes),
- Arrêté de protection biotope : 2009-P770 (protection de tourbières),
- HVC : forêt de tourbières à bouleaux (*91DO) – 3,26 ha ; aulnaie frénai à stellaires des bois (91EO) – 0,86 ha,
- Habitat d'intérêt communautaire : aulnaie frénai des cours d'eau, boulaie sur tourbière,
- Flore remarquable et rare : crépis paludosa, crépis des marais,...
- Faune remarquable rare : Aegolius funereus-chouette de Tengmalm (présence probable), Neomys anomalus-musaraigne de Miller, Pipistrellus kuhli-Pipistrelle de Kuhl, Mustela erminea-Hermine, Lacerta vivipara-Lézard vivipare, Coenonympha tullia Müll-Fadet des tourbières, Lycaena hippothoe L.-Eurodryas aurinia Rott.-Damier de la Siccise...
- Paysager : impact externe et interne important,
- Patrimoine : haies plessées et queues de hêtre,
- Touristique : source de l'Yonne,
- Site classé : Mont Préneley, source de l'Yonne (C00346 du 24/03/2000).
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essences exotiques : douglas et mélèze (10%)

Peuplements forestiers : feuillus, principalement Hêtre (69,2%), résineux (25,8%) et mixte (5%).

Récolte moyenne annuelle : 550 m³/an (le passage de la futaie régulière à la futaie irrégulière oblige un prélèvement plus important que l'accroissement).

Accroissement annuel : 370 m³/an.

Type d'exploitation : régie et vente sur pied.

Type de traitement : le plan d'aménagement est orienté vers une généralisation de la futaie irrégulière.

Propriétaire : Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan (GFSFM)

Cogérants : Madame Ghislaine Nouiallet, Monsieur Thierry Colin, Monsieur Jacques Gorlier

Gestionnaire : Expert Forestier ; Tristan Susse

Forêts : Alligny-en-Morvan, Autun, Blisme, La Chapelle-sous-Uchon, Laizy, Larochemillay, Rémilly, Roussillon-en-Morvan, Sainte Colombe, Saint Didier-sur-Arroux, Saint Eugène, Sussey, Toulon-sur-Arroux, Villapourçon, Villiers-en-Morvan

Plan d'Aménagement : Plan Simple de Gestion sur la plupart des forêts

Surface totale : 299 ha

Situation : Nièvre, Saône-et-Loire, Côte d' Or, Yonne

Enjeux :

- HVC : 23,30 ha
- Habitat d'intérêt communautaire : 4 forêts en site Natura 2000
- Paysager : faible
- Patrimoine : néant
- Touristique : néant

Peuplements forestiers : 283 ha feuillus (95%), 16 ha résineux

Récolte annuelle : 500 m³

Accroissement annuel : 800 m³

Type d'exploitation : Vente sur pied

Type de traitement : Futaie irrégulière

Propriétaire : Parc Naturel Régional du Morvan

Représentant : directeur du Parc

Gestionnaire : ONF

Forêt : **BRESSEILLE**

Plan d'Aménagement : 1998-2012

Surface totale : 23,90 ha

Surface productive : 23,90 ha

Situation : Nièvre, commune Larochemillay

Enjeux :

- ZNIEFF 2 : n°1021
- HVC : néant
- Habitat d'intérêt communautaire : néant
- Flore remarquable et rare : Spargule de Morisonii
- Paysager : moyennement forte
- Patrimoine : néant
- Touristique : sentier de promenade
- Protection du milieu par le maintien de l'état boisé

Essences exotiques : robinier

Peuplements forestiers : 53,2 % de résineux, 42,6 % de feuillus, 4,2 % autres.

Récolte moyenne annuelle : 70 m3

Accroissement annuel : 90 m3

Type d'exploitation : régie et vente sur pied

Type de traitement : futaie irrégulière ***par bouquet***

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE.

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier depuis 2019

Forêt : PEUPLERAIE « LES FEUILLATS »

Date d'acquisition : 1997

Plan d'Aménagement : en cours de rédaction

Surface totale : 31,61 ha

Surface productive : 31,61 ha

Situation : Nièvre, commune de Decize

Région naturelle : Sologne bourbonnaise

Enjeux :

- évolution de la peupleraie actuelle vers une chênaie-charmais,
- création de mares au sein de la forêt pour favoriser l'accueil des amphibiens et de cistudes d'europe (population d'ampleur régionale dans des étangs privés à proximité)
- Remarque : droit de chasse attribué pour la période 2018-2023.

Essence exotique : /

Peuplements forestiers : Peupleraie déperissante issue d'une expérimentation d'un taillis à très courte rotation ayant échoué (1991 et 1998). Densité de 1 250 tiges / ha

Recolonisation naturelle par les chênes pédonculés, les charmes, les frênes, les merisiers

Récolte moyenne annuelle : /

Accroissement annuel : /

Type d'exploitation : /

Type de traitement : la gestion qui sera engagée pour les feuillus (taillis et taillis-sous-futaie) permettra d'aboutir à une futaie irrégulière - chênaie pédonculée à 80 % (échelle 50-100ans)

Propriétaire : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE.

Représentant : le Président du Conseil départemental

Gestionnaire : ONF, forêt soumise au régime forestier depuis 2012 avec ajout en 2019

Forêt : SAUT DE GOULOUX

Date d'acquisition : 1980,1992,1993,1994 et 1999

Plan d'Aménagement : en cours de rédaction

Surface totale : 9,41 ha

Surface productive : 9,41 ha

Situation : Nièvre, commune de Gouloux.

Région naturelle : morvan

Enjeux :

- Espace Naturel Sensible : sentier pédagogique pour l'accueil du public en forêt,
- Importance touristique : site classé au titre du paysage et très fréquenté

Essence exotique : /

Peuplements forestiers : feuillus et résineux

Récolte moyenne annuelle : /

Accroissement annuel : /.

Type d'exploitation : /

Type de traitement : la gestion qui sera engagée pour les feuillus (taillis et taillis-sous-futaie) et des résineux (futaie régulière) permettra d'aboutir à une futaie irrégulière.